

Infos pratiques

Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) La Chapelle-aux-Naux – Lignières-de-Touraine

Année scolaire 2022-2023

- **L'école de Lignières-de-Touraine** accueille :
 - Les classes maternelles à l'école Jacques Prévert - 1 rue des Caves
 - Les classes de CE2, CM1 et CM2 à l'école Jean Moulin - 21 rue d'Azay-le-Rideau
- **L'école de La Chapelle-aux-Naux** accueille les classes de CP et CE1

Horaires des cours

*Lundi, mardi,
jeudi et vendredi*

- **Début :**
 - 8h50 à Lignières-de-Touraine
 - 9h05 à La Chapelle-aux-Naux
- **Fin :**
 - 16h20 à Lignières-de-Touraine
 - 16h35 à La Chapelle-aux-Naux

- La fin des cours est prévue à 16h20 à Lignières-de-Touraine les lundis, mardis, jeudis et vendredis, heure à laquelle les parents doivent récupérer leurs enfants.
- La fin des cours est prévue à 16h35 à La Chapelle-aux-Naux les lundis, mardis, jeudis et vendredis, heure à laquelle les parents doivent récupérer leurs enfants.
- **En cas d'absence des parents aux heures prévues, l'enfant est confié aux agents de la garderie périscolaire et le temps est facturé aux parents.**

Restauration scolaire

Elle est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les enfants doivent obligatoirement être inscrits auprès des mairies.

- Les menus sont consultables sur le site internet *Radis la toque*.
- Pour Lignières-de-Touraine, les horaires du restaurant scolaire sont de 12h20 à 13h50. Les enfants ne mangeant pas à la cantine sont accueillis dans la cour de l'école à partir de 13h40.
- Pour la Chapelle-aux-Naux, les horaires du restaurant scolaire sont de 12h35 à 14h05. Les enfants ne mangeant pas à la cantine sont accueillis dans la cour de l'école à 13h55.
- L'annulation ou la réservation des repas doit être réalisée **la veille avant 10 heures au niveau de la mairie concernée uniquement** (voir règlement intérieur).
- En cas de départ à titre exceptionnel de l'enfant pendant la pause méridienne, une décharge de responsabilité doit être signée par les parents ou la personne responsable.

Garderie périscolaire - ALSH

La garderie périscolaire du RPI est gérée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. Les enfants doivent obligatoirement être inscrits sur le site internet dédié : www.famille-tourainevalleedelindre.fr

- **Les points d'accueil de la garderie sont répartis sur les trois sites du RPI :**
 - À l'école Jacques Prévert pour accueillir les enfants d'âge maternel qui habitent à Lignières-de-Touraine ;
 - À l'école Jean Moulin pour accueillir les enfants d'âge élémentaire qui habitent à Lignières-de-Touraine ;
 - À la salle polyvalente pour les enfants qui habitent à La Chapelle-aux-Naux.
- **Horaires :**
 - Le matin à partir de 7h15
 - Le soir jusqu'à 18h30

Horaires du transport scolaire

Un transport-navette est organisé entre les deux écoles du RPI matin et soir. Les enfants doivent obligatoirement être inscrits auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : www.tourainevalleedelindre.fr

- **Le matin**, le car part à 8h33 de l'école de La Chapelle-aux-Naux, dépose les enfants à 8h41 à l'école Jean Moulin (élémentaire) de Lignières-de-Touraine, puis à 8h47 à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine pour repartir ensuite vers l'école de La Chapelle-aux-Naux et arriver à 8h55.
- **Le soir**, le car part à 16h27 de l'école Jean Moulin (élémentaire) de Lignières-de-Touraine, puis se rend à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine à 16h33, avant de regagner l'école de La Chapelle-aux-Naux à 16h45. Le retour à Lignières-de-Touraine se fait à 16h53 à l'école Jacques Prévert et à 16h59 à l'école Jean Moulin (élémentaire).
- **Un temps de « petite garderie » est organisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine de 16h20 à 16h53, uniquement pour les enfants de Lignières-de-Touraine qui attendent le retour du car depuis La Chapelle-aux-Naux (fratrie)**

Fonctionnement du transport scolaire

Il concerne uniquement le transport des enfants dont la commune de domiciliation ne correspond pas à la commune de scolarisation, sauf exception décrite ci-après.

Pour les enfants non inscrits à la garderie périscolaire :

- **Le matin :**
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et se rendant à l'école de La-Chapelle-aux-Naux : l'arrêt de car est situé dans la cour de l'école Jacques Prévert (maternelle) - pas de montée dans la rue de Villandry ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;

- Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et se rendant aux écoles de Lignières-de-Touraine : car et descente à l'école Jacques Prévert pour les maternelles et à l'école Jean Moulin pour les élémentaires ;
- **Le soir :**
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et revenant de l'école de La Chapelle-aux-Naux : l'arrêt de car est situé dans la cour de l'école Jacques Prévert (maternelle) – pas de descente dans la rue de Villandry ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ; sauf si fratrie à l'école Jacques Prévert (maternelle) ou à l'école de La Chapelle-aux-Naux. L'enfant doit alors être inscrit au transport scolaire ;
 - Enfant habitant La Chapelle-aux-Naux et revenant des écoles de Lignières-de-Touraine : car et arrêt à l'école de La Chapelle-aux-Naux.

Pour les enfants inscrits à la garderie périscolaire :

- **Le matin :**
 - Enfant d'âge élémentaire habitant à Lignières-de-Touraine et se rendant à l'école de La Chapelle-aux-Naux : car depuis la garderie Jean Moulin (élémentaire) vers l'école de La Chapelle-aux-Naux ;
 - Enfant d'âge maternel habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
 - Enfant d'âge élémentaire habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;
 - Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et se rendant aux écoles de Lignières-de-Touraine : car depuis la garderie de La Chapelle-aux-Naux vers l'école Jacques Prévert (maternelle) pour les enfants d'âge maternel et l'école Jean Moulin (élémentaire) pour les enfants d'âge élémentaire ;
- **Le soir :**
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et revenant de l'école de la Chapelle-aux-Naux : car depuis l'école de La Chapelle-aux-Naux vers la garderie de l'école Jean Moulin (élémentaire) ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
 - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;
 - Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et revenant des écoles de Lignières-de-Touraine : car depuis les écoles de Lignières-de-Touraine vers la garderie de La Chapelle-aux-Naux.

Pour rappel, les enfants qui sont domiciliés et scolarisés dans une même commune, ne prennent pas le car, sauf exception décrite ci-dessous :

- Le soir pour ceux scolarisés à l'école Jean Moulin (élémentaire) avec descente à l'école Jacques Prévert (maternelle) si fratrie à l'école maternelle. Ainsi, les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'école Jacques Prévert (maternelle) à 16h33. L'enfant doit alors être inscrit au transport scolaire ;
- Le soir pour ceux scolarisés à l'école Jean Moulin (élémentaire) avec descente à l'école Jacques Prévert (maternelle) si fratrie à l'école de La Chapelle-aux-Naux. Ainsi, les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'école Jacques Prévert (maternelle) à 16h53. L'enfant est alors pris en charge à la petite garderie de Kathy à l'école Jacques Prévert (maternelle) jusqu'à 16h53 et doit être inscrit au transport scolaire. **Attention** : la petite garderie est gratuite et s'arrête à l'arrivée du car provenant de La Chapelle-aux-Naux, soit 16h53. En cas de retard des parents, l'enfant sera confié aux agents de la garderie périscolaire et le temps sera facturé.

Personnel travaillant au sein des écoles, restaurants scolaires et garderies périscolaires	Les agents des écoles travaillent en équipe pour le bien-être des enfants qui leur sont confiés.
<ul style="list-style-type: none"> • Classes maternelles : <ul style="list-style-type: none"> – Kathy TESSIER, ATSEM en Petite Section – Olivia LELEU, ATSEM en Moyenne Section – Dominique BICHO, ATSEM en Grande Section • Restaurants scolaires : <ul style="list-style-type: none"> – Marie-Reine FOULONNEAU et Marie-Line BUTON à la cantine de La Chapelle-aux-Naux pour les classes CP et CE1 – Pascale BRUNEAU, Patricia ROBERT, Olivia LELEU et Dominique BICHO à la cantine Jacques Prévert de Lignières-de-Touraine pour les classes PS, MS et GS – Sandra GUEDES, Sonia GUÉRIN et Karine BRIZARD à la cantine de Jean Moulin à Lignières-de-Touraine pour les classes CE2, CM1 et CM2 • Garderie : <ul style="list-style-type: none"> – Delphine CHUAT – Directrice de la garderie du RPI – Louane BERTON et Sarah-May KATEB à la garderie Jacques Prévert pour accueillir les enfants des classes maternelles qui habitent à Lignières-de-Touraine – Nicole CORBERY et Karine BRIZARD à l'école Jean Moulin pour accueillir les enfants des classes élémentaires qui habitent à Lignières-de-Touraine – Marie-Reine FOULONNEAU et Anne-Bérangère BREMARD pour accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire qui habitent à La Chapelle-aux-Naux 	
Numéros de téléphones utiles	
<ul style="list-style-type: none"> • Mairies : <ul style="list-style-type: none"> – La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 80 36 Informations : contact@mairie-lachapelleauxnaux.fr – Lignières-de-Touraine : 02 47 96 72 13 Informations : mairie.lignieres.de.touraine@wanadoo.fr Annulation cantine : cantine.lignieres@orange.fr • Écoles : <ul style="list-style-type: none"> – La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 78 20 – Lignières-de-Touraine : <ul style="list-style-type: none"> . Jacques Prévert (maternelle) : 02 47 96 52 02 . Jean Moulin (élémentaire) : 02 47 96 75 18 • Restaurants scolaires : <ul style="list-style-type: none"> – La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 57 51 – Lignières-de-Touraine : <ul style="list-style-type: none"> . Cantine Jean Moulin : 02 47 96 03 20 . Cantine Jacques Prévert : 02 47 96 52 53 • Garderie périscolaire : 06 82 68 35 10 	
Très belle année scolaire à tous	

